



MAIRIE DE BEAUZELLE

COMMISSION CULTURE & ANIMATION ATELIER INFORMATIQUE

REGLEMENT

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font auprès du Secrétariat de la Mairie.

FONCTIONNEMENT :

Les ateliers comprennent 5 sessions de 1h30 chacune.

Les ateliers se dérouleront :

- le mardi, le jeudi ou le vendredi de 9h30 à 11h00
- le jeudi de 19h15 à 20h45

Les ateliers se déroulent à la Maison du Jeune Citoyen, 10 rue du pigeonier.

Ils débuteront début septembre 2011 et se termineront fin juin 2012.

Les jours fériés et les vacances scolaires sont exclus dans ce tarif. Chaque atelier est payable d'avance.

RADIATIONS :

En cas d'arrêt définitif, l'élève devra signaler sa radiation au Secrétariat de la Mairie par un courrier.

ASSURANCE :

Les élèves doivent souscrire une assurance de responsabilité civile personnelle qui garantie les dommages en cas d'accident.

La non-observation du présent ainsi que le non respect des paiements peuvent amener la Commission Culturelle Municipale à effectuer la radiation de l'élève.

TARIF :

Le prix est forfaitaire et payable d'avance sur factures.

1 personne résidant dans la commune :

- 25€ par atelier (5 sessions),
- payable d'avance.

1 personne ne résidant pas dans la commune :

- 30€ par atelier (5 sessions),
- payable d'avance.

Fait à Beauzelle
Signature (lu et approuvé)

Fait à Beauzelle
La Présidente de la Commission Culturelle
N. FRAPPIER